

**MODIFICATION DES INSTALLATIONS
DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS ET
RÉFECTION DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE
GENTILLY 2**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR GANOTEC INC.
DEVANT LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Présenté à Bécancour
15 décembre 2004
Par Léopold Gagnon, ing. M.B.A.**

1. Préambule

Nous vous soumettons notre opinion sur les « modifications proposées aux aires de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly 2 ».

Notre intention n'est pas de donner notre opinion sur la fiabilité technique des changements proposés. Avis que nous laissons à des experts de la science nucléaire et de l'opération de centrales nucléaires. Mais plutôt de faire ressortir les retombées au plan économique pour la région et pour nous.

Notre mémoire portera sur les 5 points suivants :

- ❖ Les retombées indirectes dont bénéficie la région
- ❖ Les retombées directes pour notre entreprise
- ❖ Les normes de sécurité
- ❖ Les normes de qualité
- ❖ Le potentiel d'activités d'exportation

2. Profil de Ganotec

Notre entreprise, fondée à Trois-Rivières en 1979, se spécialise dans les travaux de mécanique, de tuyauterie et de chaudronnerie industrielles : tant pour les activités d'installation que pour les activités d'entretien et de réparation des équipements de production.

Nos interventions se concentrent principalement dans les industries suivantes : pâtes et papiers, pétrochimie, chimie, métallurgie et bien entendu, nucléaire.

De plus, nous disposons de deux (2) ateliers de fabrication d'une capacité de 30,000 pieds carrés. L'un à Trois-Rivières et l'autre à Montréal. Ce dernier est le plus moderne de son genre au Québec.

Nous desservons les territoires suivants : Québec, Ontario, Alberta, les provinces Maritimes et à l'occasion, certains mandats sur le marché international.

Le siège social est situé à Trois-Rivières et nous avons des bureaux régionaux à Montréal et à Gatineau. Le nombre d'employés est d'environ 1100 sur une base moyenne annuelle. Notre chiffre d'affaires annuel dépasse les 100 millions de dollars.

P.S. Voir notre brochure corporative en annexe.

3. Retombées inestimables pour les régions Mauricie-Centre du Québec

La construction des centrales Gentilly 1 et Gentilly 2, au cours des années 70 et plus tard l'opération de la centrale Gentilly 2, ont fait appel à des milliers de travailleurs : ingénieurs, techniciens, travailleurs spécialisés, etc.

Les normes de qualité pour la construction et l'opération d'une centrale nucléaire sont tellement élevées qu'Hydro-Québec a dû procéder à la mise en place de divers programmes de formation et ça se poursuit encore aujourd'hui.

Ces travailleurs, pour le plus grand nombre, demeuraient et demeurent toujours dans la région, de sorte que plusieurs entreprises, dont la nôtre, bénéficient de la compétence et de l'excellence de ces nombreux travailleurs spécialisés.

Nous avons à notre emploi, plusieurs techniciens et des dizaines de travailleurs spécialisés : mécaniciens, tuyauteurs, soudeurs, chaudronniers, etc. dont le niveau d'excellence n'a pas ou peu d'égal dans d'autres régions.

Dans le cas des soudeurs, ces derniers y ont tous obtenus leur certificat de qualification, et certains d'entre eux doivent se requalifier annuellement afin de se conformer aux divers programmes de contrôle de qualité pour l'industrie nucléaire.

Au cours de mes 26 ans à la présidence de Ganotec, je me suis fait souvent dire, par nos clients, que nous avons les meilleurs soudeurs au Québec. Ce pour le soudage d'une large gamme de métaux et alliages : acier inoxydable, nickel, titane, chrome, aluminium, acier au carbone, etc. : pour divers procédés industriels : hydrogène, chlore, gaz naturel, produits chimiques et pétroliers, etc.

Il s'agit pour notre entreprise et pour d'autres entreprises de la région d'un avantage compétitif inestimable.

J'ai eu la chance de côtoyer plusieurs intervenants de l'industrie nucléaire qui ont œuvré à Gentilly 2, en Ontario, en Roumanie, en Argentine et en Chine. Tous sont unanimes à dire que les régions qui ont accueilli une centrale nucléaire, héritent gratuitement de la formation d'un très grand nombre de travailleurs spécialisés.

4. Les retombées directes pour notre entreprise

Notre entreprise a lancé ses activités en 1979 et dès le départ, nous avons recruté des techniciens et des travailleurs spécialisés qui avaient été formés à Gentilly 2.

C'est pour cette raison, que nos services ont été retenus en 1981, 1982 et 1983 par la compagnie Générale Électrique du Canada, pour assister cette dernière, dans les travaux de mise en service du groupe turbo-alternateur de la centrale nucléaire Gentilly 2.

Par la suite, nos services furent retenus pour divers travaux d'entretien et de réparation lors des arrêts annuels de la centrale.

Au cours des cinq (5) dernières années, nous avons cumulé ± 142,000 heures-personnes de travail.

Il va s'en dire qu'il s'agit d'un chiffre d'affaires très important pour notre bureau de Trois-Rivières. Ce qui entraîne forcément des retombées économiques dans la région.

5. Les normes de sécurité au travail

Nos travailleurs, appelés à intervenir de façon intermittente à la centrale, doivent réussir un programme de formation en sécurité et en radio-protection avant d'accéder au site.

Ce programme, défini par Hydro-Québec et réglementé par la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire (CCSN), est appliqué avec une très grande rigueur.

Certains doivent réussir le programme «bande orange» pour les zones non exposées aux radiations, d'autres le programme «bande verte», la plus haute qualification en radio-protection, pour les travaux dans les secteurs où il y a des sources radioactives.

En raison du rehaussement des normes de sécurité, dans toutes les industries où nous oeuvrons présentement, cette formation ainsi acquise à la centrale nucléaire fait de nous et de nos travailleurs des chefs de file en matière de sécurité au travail.

6. Les normes de qualité

Tous les travaux réalisés par nos travailleurs sont soumis à des programmes d'assurance de la qualité, encore une fois définis par la CCSN. Ces normes sont les plus élevées que l'on puisse imaginer. Le tout encadré par le personnel spécialisé de la centrale.

Il va s'en dire que nos travailleurs, soumis à ces normes, rehaussent leur niveau d'excellence.

7. Le potentiel d'activités d'exportation

Notre entreprise est présentement, en voie d'explorer la possibilité de se faire accréditer à des normes relatives aux systèmes et composants nucléaires de l'ACNOR, l'Association Canadienne de Normalisation.

Ces normes régissent la fabrication en atelier d'accessoires tels que : assemblages de tuyauterie, vaisseaux sous-pression de classe nucléaire, systèmes modulaires, etc.

L'obtention de ces normes nous permettra de concurrencer des fournisseurs extérieurs sur notre terrain et inversement, nous ouvrira un marché à l'exportation.

8. Conclusion

En conclusion et pour des raisons évidentes, nous soutenons la démarche d'Hydro-Québec, qui vise à agrandir ses aires de stockage de déchets radioactifs et ultérieurement la réfection de la centrale Gentilly 2 et ainsi contribuer à la diversification de la production d'électricité au Québec.

Léopold Gagnon, ing. M.B.A.
Président.